

Motion de la Commune de Mennecy

Le Conseil Municipal de Mennecy réuni le 20 décembre 2024 exprime sa position sur les projets d'aménagement par le concessionnaire APRR de l'Autoroute A6 entre Cély et Evry

Depuis le 31 janvier 2023, par avenant à son contrat de concession, validé par décret interministériel, APRR est le nouveau concessionnaire de l'autoroute A6 entre Cély et Evry sur 17,5 km (12,5 km en Essonne et 5 km en Seine-et-Marne) y compris la RN37 (2,5km) et la RN337 (1,5km).

Pour répondre à des besoins exprimés par son concédant et par les collectivités territoriales riveraines, APRR prévoit d'engager dans les années à venir, sur le tronçon nouvellement concédé, un certain nombre de travaux visant à créer :

- un pôle d'échanges multimodal sur l'aire de services de Villabé, dans le sens Province → Paris,
- des voies dédiées aux mobilités partagées,
- des aménagements géométriques entre échangeurs, en particulier les deux demi-échangeurs numéro 10 (Ormoy) et numéro 11 (Le Coudray-Montceaux) afin de faciliter et fluidifier les insertions des véhicules sur l'Autoroute A6,
- la mise en place d'un système de modulation de vitesse (130 -110 -90 km/h) en fonction de la congestion.

Pour ce qui concerne la création d'une voie dédiée aux mobilités partagées, qui correspond notamment aux besoins de la future desserte de bus express Ballancourt-Evry passant potentiellement par Mennecy, APRR a étudié en accord avec l'autorité concédante deux solutions : soit neutraliser la voie de circulation la plus à gauche pour la réserver à cet effet, soit utiliser la bande d'arrêt d'urgence (tout en laissant la priorité aux interventions d'urgence).

L'ensemble des travaux projetés va être soumis par APRR à une concertation du public qui aura lieu de mi-janvier 2025 à fin février 2025. Cette procédure fera l'objet d'un suivi par deux garants de la CNDP.

Dans cette perspective il est proposé au Conseil Municipal d'affirmer son avis favorable à ces projets qui – sur le principe - répondent à un réel besoin d'amélioration des circulations des habitants de Mennecy et plus largement du Val d'Essonne.

En revanche il lui est proposé d'affirmer son opposition à la mise en place d'une voie réservée au co-voiturage et aux bus-express en lieu et place de la voie rapide (VR2+) car elle ferait chuter la capacité globale de l'A6 en ne maintenant que deux voies de circulation ouvertes à tous, alors même que l'autoroute A6 est déjà saturée aux heures de pointe.

Le Conseil Municipal demande donc que soit retenue l'option qui utiliserait la bande d'arrêt d'urgence pour la circulation des véhicules de transport en commun et de co-voiturage et en aucun cas, la suppression d'une des trois voies de circulation actuelles.

Par ailleurs, il est proposé que le conseil municipal exprime le vœu que les aménagements prévus qui seront réalisés par APRR restent compatibles avec le projet dit de « Desserte du Val

d'Essonne » et notamment sa bretelle projetée de connexion avec l'A6 au sud du Coudray-Montceaux.

La présente motion sera transmise à la société APRR.

**Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennecy
Vice-Président de la Région Ile-de-France**